

Conseil municipal de Sèvremoine

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2019

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 151

Nombre de conseillers municipaux présents : 68

Date de la convocation : 18 octobre 2019

Le jeudi vingt-quatre octobre deux mille dix-neuf, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des fêtes (ex salle des loisirs), sous la présidence de Didier Huchon, maire.

Conseillers municipaux présents : (68) Laurence Adrien-Bigeon, Alain Arial, Philippe Bacle, Claire Baubry, Dominique Besnier, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Jérôme Boidron, Jean-Luc Brégeon, Catherine Brin, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Mathieu Chevalier, Cyrille Chiron, Eric Chouteau, André Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Jacques Deveau, Anthony Drouet, Christelle Dupuis, Alain Essolito, Jean-René Fonteneau, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfaut, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Hérault, Didier Huchon, Serge Hulin, Joël Landreau, Hervé Launeau, Marie-Annette Lévêque, Béatrice Lucas, Paul Manceau, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Sébastien Mazan, Allain Merlaud, Michel Merle, Chantal Moreau, Geneviève Morillon, Virginie Neau, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Géraldine Piétin, Marie-Line Poiron, Florence Poupin, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Christelle Raveleau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Jacques Roy, Denis Sourice, Lydia Sourisseau, Jean-Luc Tilleau, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant,.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (72) Véronique Antunes-Baptista, Marie-Bernadette Audouin, Marion Berthommier, Marc Biélin, Gilles Blanchard, Dominique Bochereau, Isabelle Bouron, Emmanuel Bretaudeau, Georges Brunetière, Solène Burgos, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Yoann Chauvat, Rita Chiron, Sandrine Clément, Etienne Coutolleau, Thierry Défontaine, Thierry Derzon, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Franck Dugas, Cécile Fleurance, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Valérie Fouquet, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Julie Gaboriau, Philippe Gaborieau, Cassandra Gaborit, Franck Gaddi, Thomas Goba, Nathalie Griffon, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Loïc Humeau, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Hélène Landron, André Léauté, Sandrine Lebon, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Béatrice Mallard, Véronique Marin, Clarisse Martin, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Marielle Michenaud, Anthony Morin, Lydie Papin, Nadia Pellerin, Marie-Pierre Pérez, Freddy Radigois, Aurélie Raulais, Bérangère Ripoché, Michel Ripoché, Michel Rousseau, Lydie Rouxel, Geordie Siret, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Corinne Texier, Marie-Isabelle Troispoils, Marie Viaud, Marc Vigneron, Jessica Vilhem, Sophie Vrain

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (11)

Absents	Délégation de vote à
Magali Beillevaire	Allain Merlaud
Sylvie Boissinot	Denis Sourice
Florence Grimaud	Muriel Harault
Pierre-Marie Grimaud	Philippe Blanchard
Andrée Huchon	Geneviève Morillon
Christophe Huet	Rébecca Graveleau
Dominique Pohnu	Rachel Hérault
Joël Praud	Christian Rousselot
Julie Ripoché	Hervé Launeau
Jean-Michel Taillé	Geneviève Gaillard
Gérard Vibert	Daniel Billaud

PREAMBULE

Validation de la charte de gouvernance Sèvremoine

Monsieur le maire donne la parole à Richard Cesbron.

Richard Cesbron rappelle le contexte de la rédaction de la charte de gouvernance de Sèvremoine. On en arrive à l'étape finale du processus d'élaboration. Sèvremoine va connaître sa première élection municipale en 2020. Un seul conseil municipal va être élu à l'échelle de Sèvremoine, à partir de listes de 67 candidats. Dans la charte précédente de 2016, avait été prévu une réflexion. La nouvelle charte va pouvoir aboutir. Le principe de gouvernance a été revu pour l'après 2020. On doit répondre à des besoins apparus aujourd'hui, mais qui seront encore plus présents demain. L'organisation pour 2020 est à revoir. Chaque commune déléguée bénéficiera d'un conseil consultatif.

Comment impliquer davantage les citoyens dans la nouvelle gouvernance ? Un groupe de 27 élus a été composé, dénommé G27, où siégeaient 2 élus par commune déléguée, un homme et une femme, un élu par groupe minoritaire issu des élections municipales de 2014 et 2 élus représentant Sèvremoine. Il a pu être proposé au conseil municipal des principes d'organisation respectueux de la charte actuelle de 2015. Ont été ajoutées de nouvelles opportunités d'implication des citoyens de Sèvremoine. Ce G27 s'est vu ensuite élargi à 54 personnes, par l'implication de 27 citoyens non élus, suite à une journée de concertation à St Germain sur Moine, en février, puis 4 réunions de travail à Roussay. A suivi une réunion de restitution. Le G27 avait retenu quelques principes qu'il convenait de mettre au débat dans un groupe plus élargi que des élus. La soirée de restitution a présenté les aboutissements de cette dernière réflexion.

Plusieurs objectifs ont été ciblés au sein du G54. Tout d'abord, la participation citoyenne. La représentativité doit être la plus large possible. Les habitants doivent avoir la possibilité de participer et de s'exprimer. On ne peut se limiter à une expression de la population, à travers les urnes, une fois tous les six ans. Toutefois, le système de gouvernance proposé doit être efficient pour pouvoir mettre en œuvre tous les projets, gérer efficacement la commune, structurer une organisation équilibrée avec le positionnement élus/agents où chacun est dans son rôle, offrir la possibilité d'avoir une équipe d'élus représentative du territoire de Sèvremoine.

Le principe de gouvernance de la charte prévoit également l'appropriation du territoire de Sèvremoine, mais avec la garantie de la proximité, par la représentativité des communes déléguées. La nouvelle gouvernance doit essayer de donner la dimension Sèvremoine aux différents projets pour la population, rendre visible et concrète pour la population, la dimension de Sèvremoine et intéresser les citoyens.

La charte de gouvernance de Sèvremoine a été réécrite à partir de la charte initiale.



I. La commune nouvelle

Sens de la commune nouvelle

- une organisation politique unique
- une organisation qui respecte les identités locales
- 10 communes déléguées
- **4 représentants** de chacune des CD en position éligible, tenant compte du nombre de conseillers municipaux passant à 67

Orientations de la commune nouvelle

- objectifs pour donner envie de vivre et d'entreprendre
 - La maîtrise de l'espace
 - La dynamisation de l'économie
 - La mobilisation du tissu social et les qualités du territoire

II. L'organisation de La commune nouvelle

Gouvernance et institutions

- Une gouvernance articulée en 3 niveaux d'engagement
- Les acteurs de la Gouvernance de Sévermoine
- Une gouvernance articulée en trois instances
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

II. L'organisation de La commune nouvelle

Gouvernance et institutions

- Une gouvernance articulée en 3 niveaux d'engagement
- Les acteurs de la Gouvernance de Sévermoine
- Une gouvernance articulée en trois instances
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)



Des dispositifs d'expression

A l'écrit, en continu

- Des outils d'information sur les projets de la Commune
- Des boîtes à idées dans chacune des Mairies déléguées
- Un espace de participation sur le site internet de Sévermoine

A l'oral, lors de temps dédiés

- Les vœux, dans chaque Commune déléguée
- Une rencontre annuelle, pour tout Sévermoine
- Des réunions de quartier à l'initiative des Conseils consultatifs
- Une réunion publique de lancement des projets structurants

Des instances où s'impliquer

Le Conseil municipal

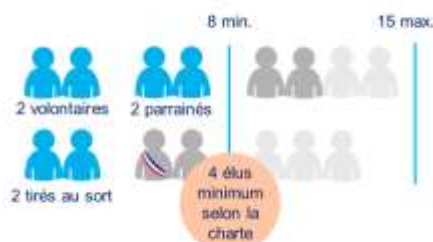
Les Conseils Consultatifs de commune déléguée

- Composition des Conseils consultatifs CD
 - Maire délégué de la Commune déléguée
 - Conseillers municipaux de la CD
 - Conseillers consultatifs de la CD

- Des effectifs règlementés et représentatifs

Les Conseils Consultatifs par projet

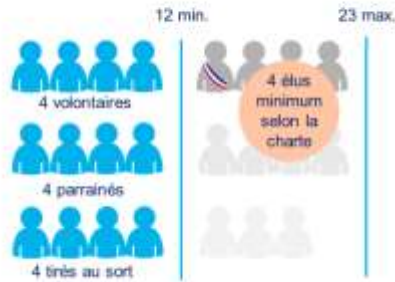
Conseil délégué de Roussay ou La Renaudière



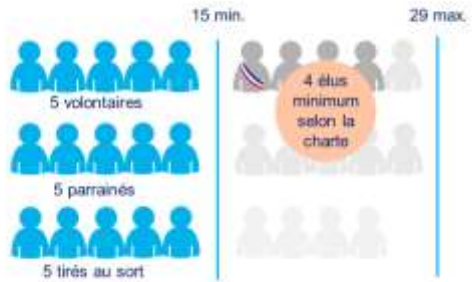
Conseil délégué du Longeron, Montfaucon-Montigné, St Crespin sur Moine, Tillières ou Torfou



Conseil délégué de St André de la Marche ou St Germain sur Moine



Conseil délégué de St Macaire en Mauges



Des instances où s'impliquer (suite)

Le Conseil municipal

Les Conseils Consultatifs de commune déléguée

Les Conseils Consultatifs par projet

- Composition des Conseils consultatifs Projet
- Elu chargé du pilotage du projet
- Conseillers municipaux concernés par le projet
- Conseillers consultatifs de projet
- Un CCD des CD concernées par le projet
- Un représentant des usagers
- Un « confrère » si possible

Des prérogatives



CONSEILLER CONSULTATIF PAR PROJET (CCP)	CONSEILLER CONSULTATIF PAR COMMUNE DÉLÉGUÉE (CCD)
<ul style="list-style-type: none"> - Participer aux Conseils consultatifs du projet ; - Participer à rendre compte du projet dans les CD concernées ; - Être informé des actions sur la durée de son engagement ; - Être un relai des citoyens ; - Participer à des Conseils consultatifs de CD durant la durée de son engagement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être relai des citoyens - Faire le lien avec les associations de la CD - Participer à l'animation locale de la CD en lien avec les associations ; - Pouvoir participer, en tant que conseiller consultatif de projet, - Donner un avis sur les projets concernant la CD, y compris le PLU et les subventions aux associations

Le ccas

Composition du CCAS

- Le Maire (président)
- Entre 8 et 16 membres, dont à parts égales des élus et des citoyens non élus désignés par le maire

Des personnes peuvent être invitées à participer aux réunions en fonction des sujets abordés

la commune déléguée est le premier interlocuteur des habitants et le 1er maillon de la solidarité de proximité

II. L'organisation de La commune nouvelle (suite)

Gouvernance et institutions

La répartition des compétences

Les compétences ne sont pas partagées et s'exercent en fonction d'une répartition entre la CD, Sèvremoine et Mauges Communauté (CF Annexe)

Budget

- Le Conseil municipal établit, vote le budget et planifie les investissements
- La commune nouvelle bénéficie des produits de la fiscalité directe locale et des dotations
- Le Conseil municipal alloue une dotation annuelle d'animation locale en fonction du nombre d'habitants

III. L'intercommunalité

Sens de l'intercommunalité

Orientations de l'intercommunalité

- Une orientation fédératrice
- Trois orientations opérationnelles
 - favoriser et amplifier la compétitivité du territoire
 - favoriser la solidarité
 - réaliser des actions d'ampleur

Jean-Louis Martin constate que l'une des conditions pour être conseiller consultatif de commune déléguée ou de projet est d'être citoyen français. Or un citoyen européen pouvant être élu conseiller municipal de Sèvremoine, Jean-Louis Martin propose que la même règle s'applique aux conseillers consultatifs de commune déléguée ou de projet.

Richard Cesbron estime qu'il s'agit effectivement d'une coquille, tant le G27 que la G54 calquaient la possibilité d'appartenance aux conseils consultatifs à celle d'être citoyen européen.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite savoir à quoi engage la charte. La vote-on déjà ou non ?

Richard Cesbron répond qu'un vote est effectivement proposé. Toutefois, ce n'est qu'un contrat moral, sans valeur légale. On veut ainsi afficher politiquement une volonté de mettre en œuvre les principes cette charte pour la prochaine mandature.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite faire un certain nombre de remarques. Sur la forme, elle note la précision et le détail de la charte. Ceci montre le travail réalisé, de grande qualité. Mais celui-ci est intéressant en début de mandat et non en fin de mandat, comme proposé. Laurence Adrien-Bigeon reste perplexe sur cette présentation, qu'en fin de mandat, surtout que le texte est très injonctif, en imposant des éléments extrêmement précis aux futurs maires.

Sur le fond, quand on prend les orientations présentées, on s'appuie sur les objectifs du projet de territoire datant de février 2011, soit de plus de 8 ans. Il serait bon de réactualiser ce projet de territoire, notamment quand on relit les trois thèmes notés. On n'aborde pas l'environnement (à part de maîtrise de l'espace et du cadre de vie), on ne parle pas de transition écologique, de transition numérique. Quant au paragraphe 3 du projet de territoire concernant la politique éducative, il est rappelé que la question scolaire est au cœur de la politique des préoccupations du projet de territoire, néanmoins il n'apparaît pas souhaitable de vouloir uniformiser l'ensemble des services offerts en tous points du territoire. Les élus s'engagent donc collectivement à respecter les souhaits et expressions identitaires locaux. Pour une politique éducative qui est de la compétence municipale, cela pose problème à Laurence Adrien-Bigeon.

Concernant l'organisation de la commune nouvelle, la gouvernance s'articule en trois niveaux. On ne peut être que d'accord de proposer une participation citoyenne plus accrue. Mais alors pourquoi cette volonté n'arrive-t-elle que maintenant, sachant que dès le début du mandat, certaines choses auraient pu être mises en place et même, avant la constitution de la commune nouvelle, comme un certain nombre l'ont demandé à plusieurs reprises ?

Laurence Adrien-Bigeon poursuit. Sur l'organisation on est extrêmement précis, ne laissant pas finalement beaucoup de liberté à la future équipe. Est-ce légal de proposer cela aujourd'hui ? Les acteurs de la gouvernance sont les élus municipaux, les conseillers consultatifs, les services de Sèvremoine. Par contre, on note que les élus municipaux détiennent l'expertise politique, les conseillers consultatifs détiennent l'expertise d'usage et les services de la commune la compétence technique. On met ici une hiérarchie au niveau de la population. Quant on fait de la démocratie participative, il ne faut pas de hiérarchie. Il conviendrait d'ôter ces phrases, tout en définissant le rôle ensuite de chaque citoyen ou chaque acteur de la gouvernance.

Page 11, est présenté comment est constituée la commune nouvelle. On y rappelle ce qu'est la commune nouvelle, qu'il y a un maire délégué, des adjoints, mais il est dommage qu'on ne fasse pas référence aux conseillers municipaux.

Page 16, la dotation d'animation locale dérange Laurence Adrien-Bigeon, d'autant plus qu'un autre maire pourrait proposer autre chose, tel qu'un budget participatif.

Le pire selon Laurence Adrien-Bigeon, en fin d'exercice, une présentation retraçant les dépenses et les recettes de la commune déléguée sera faite par le maire déléguée, dans chaque commune déléguée. C'est choquant, on ne permet pas d'exercer un mandat d'élu, puisqu'on ne peut pas voir véritablement les dépenses et les recettes de la commune de Sèvremoine. Ceci serait donc à retirer.

Concernant l'intercommunalité, la promotion des sites et territoires est incluse dans le tourisme, mais pourquoi pas dans la culture ? Pourquoi, les musées ne sont-ils pas dans la culture ? On voit ici la limite de l'exercice. C'est extrêmement injonctif et précis.

Monsieur le maire est d'accord avec Laurence Adrien-Bigeon à propos de la précision du texte. En réalité il n'y a rien de nouveau sur ce point en regard de la v1.0. Il s'agit uniquement d'amender la charte sur laquelle le conseil municipal s'est déjà prononcé. Cette charte ne fait pas loi, c'est une intention exprimée au travers d'un pacte. Il avait été convenu qu'avant la fin du mandat on puisse réfléchir à l'évolution de la charte. L'enjeu portait essentiellement sur la question de la gouvernance et notamment la création des conseils consultatifs qui n'existaient pas. L'engagement pris en 2015 était de dire qu'avant la fin du mandat, on travaillerait sur la question de la participation citoyenne, comment on articulait la participation et l'expression des citoyens, avec celle de représentation des élus. Nous avons respecté cet engagement et nous en sommes tenu là. Ainsi la charte de 2015, amendée par celle proposée aujourd'hui, avec les conseils consultatifs par commune déléguée et par projet. Tout le reste n'a pas été retravaillé : la répartition des compétences, le rôle des acteurs, la DAL ont été repris en l'état sans amendement, sans les travailler pour demain. C'est la situation actuelle, amendée par la seule question des conseils consultatifs. Immanquablement, les autres points devront être repris par la nouvelle équipe, à partir d'avril, mais cela relève d'un nouveau programme politique. Les fondamentaux du projet de territoire sont toujours d'actualité, en revanche l'urgence de la transition écologique devra effectivement être prise en compte, de même que la question du vieillissement, avec des moyens à engager pour porter ces politiques de transition.

Le conseil municipal est donc invité à ne se prononcer que sur une intention concernant l'organisation de la gouvernance. Les candidats à l'élection municipale reprendront ces propositions pour les mettre en œuvre ou pas. Le conseil municipal sortant ne peut pas aller au-delà sauf à s'engager dans la campagne municipale. On ne peut pas être moins précis que la première charte, alors que celle-ci était destinée à apporter des garanties aux conseillers municipaux des communes historiques, sans renoncer aux identités, aux DAL. On considère par exemple que la Dotation d'Animation Locale est de la responsabilité des maires délégués, sur une enveloppe allouée. Ces dépenses ne sont que de la responsabilité de chaque conseil communal. Les candidats pourront revenir sur ce point s'ils le souhaitent. Depuis 4 ans, on fonctionne comme cela. La charte de 2015 ne répondait pas aux mêmes questions que celles d'aujourd'hui. En 2015, les élus des communes historiques ont exprimé des craintes et souhaitaient bénéficier de garanties quant au fonctionnement commun. Chaque commune bénéficiait de spécificités dans certaines mises en œuvre de services publics. 2020-2026 : nouveau mandat, nouveau programme, nouvelle équipe. Cette proposition n'est pas une injonction, mais un amendement de la version 2015 par la proposition du G54. Certes, on peut regretter ne pas avoir actualisé le projet de territoire mais la nouvelle équipe aura toute liberté de s'en emparer pour rédiger une nouvelle charte si elle le souhaite.

Laurence Adrien-Bigeon, tout en admettant cette présentation des travaux, refuse de la voter. Laurence Adrien-Bigeon demande que soit consigné au procès-verbal qu'elle ne prendra pas part au vote.

Monsieur le maire répète que ce vote ne sera pas soumis au contrôle de légalité. On vise à exprimer une proposition soutenue par la majorité des conseillers municipaux. Si des fondamentaux du projet de territoire 2011 sont toujours vrais, il manque effectivement l'un de ses piliers, la transition énergétique qui doit être au cœur des préoccupations. Beaucoup d'actions ont été portées mais il en manque encore. Ayons confiance, les candidats s'exprimeront sur leurs intentions politiques. On prend une position de principe, pour inciter les candidats à se prononcer, par exemple par rapport aux conseils consultatifs, le nombre de représentants par commune déléguée. On transmet, la nouvelle équipe doit afficher son intention politique. Les candidats ne pourront pas ignorer le travail fait avec des citoyens de Sèvremoine. On met en place une forme de participation citoyenne, certes, qui n'est pas parfaite, mais qui n'existait pas auparavant. Les citoyens pourront s'exprimer.

Laurence Adrien-Bigeon note que monsieur le maire reconnaît que la charte n'est pas parfaite, alors pourquoi voter un texte que l'on sait déjà qu'il sera amendé ?

Monsieur le maire estime que pour changer cette charte et en faire une vraie nouvelle version, il aurait fallu travailler vraiment en profondeur certaines questions. Ce n'est pas à la portée d'une équipe sortante. On en est à une version amendée des seules décisions sur lesquelles on a vraiment travaillé, les travaux issus du G54.

Geneviève Gaillard souhaite rappeler certains fondamentaux. Qu'est ce que la démocratie ? Si on reprend la phrase de Tocqueville : "c'est l'addition des égaux". Alors prenons garde que l'addition des égaux (a-u-x) ne devienne l'addition des egos (o-s). La gestion de la cité doit se faire par les mandataires de la population, les élus qui doivent être à l'écoute au quotidien. Même si elle fait référence à la proximité, la charte est critiquable. Néanmoins la bascule en commune nouvelle est une chance pour notre territoire. Nous devons maintenir le lien avec la population, car nous élus, sommes avant tout au

service de nos populations. Nous devons avoir présent à l'esprit, dans nos choix, de répondre à un enjeu majeur dès maintenant : la préservation de la planète pour nos enfants et les générations futures. L'addition des égaux c'est l'addition de volontés citoyennes sur l'ensemble de notre territoire. La politique, c'est gérer les affaires des autres. Avant de parler de charte, de pacte, etc., il faut se rappeler les fondamentaux. Avant tout il y a des citoyens qui ont des idées à proposer. Notre devoir d'élus qui sont donc des mandants de la population, c'est d'écouter aussi au quotidien. La charte est critiquable comme toute charte mais elle a au moins le mérite d'avoir été réfléchie, d'avoir été en partie travaillée. On s'est posé les questions de la gouvernance parce qu'effectivement dans ce groupe de 27 puis de 54 c'était de voir aussi à ne pas oublier la proximité. Cela a été la grosse difficulté de ce mandat. Il y a eu bascule en commune nouvelle qui est un choix pour lequel pour ma part j'ai adhéré et que j'assume totalement, parce que c'est une chance pour préserver notre territoire. Mais la difficulté majeure est de maintenir la proximité, le lien avec la population. Effectivement, l'enjeu du prochain mandat sera de garder ce mariage avec le territoire. On est avant tout au service de nos populations. Avec des enjeux majeurs parce qu'effectivement les citoyens d'aujourd'hui ne sont pas les citoyens d'hier. Il y a beaucoup d'exigences, beaucoup d'attentes. Mais on a un virage majeur à prendre, parce que gouverner c'est prévoir. La clé majeure des élus locaux ou nationaux est de préserver la planète pour nos enfants de demain.

Monsieur le maire rappelle : dans quelques mois on remet les clés. Nous avons pris une responsabilité en acceptant ce mandat en 2014 puis en créant la commune nouvelle en 2015 qui a été acceptée par 81 % des conseillers municipaux de Sèvremoine. La décision qui avait été prise et écrite dans la charte ne s'applique certes pas juridiquement, sauf que c'est nous qui l'avons écrite et approuvée. La volonté était de réfléchir à une organisation de démocratie et de participation citoyenne. Comment fait-on la transition de 200 conseillers municipaux à 35 en 2026, en passant par l'étape prévue par la loi à 67 conseillers municipaux ? On avait pris un engagement envers nous-mêmes, devant la population : s'engager à rendre une copie avant la fin du mandat. Cette copie c'est la charte, qui n'est pas parfaite. Elle n'est pas aboutie, il faudra la retravailler, il n'y a pas d'erreurs fondamentales mais il y a beaucoup d'améliorations à y apporter. Pour la participation citoyenne elle est essentielle. Dans le message qu'on envoie aux habitants de Sèvremoine en tant qu'élus sortants on dit : finalement si on en est là, c'est qu'à 81 % on a dit oui, voilà ce qu'on va faire, on l'a fait. Il y a encore des choses à améliorer, il y a encore du travail à faire. Sur les questions de gouvernance on s'est engagé à apporter une réponse. C'est de notre devoir de proposer cette charte et de la valider. L'engagement n'est pas juridique, mais moral. Il ressort de notre responsabilité devant les électeurs en 2015. Il est essentiel que le conseil municipal puisse se prononcer sur cette proposition, qui ne reste qu'une proposition morale. Le premier objet du pacte de 2015 était un contrat entre les 10 communes. On a accepté de travailler ensemble dans ce contexte-là. Mais on s'adresse à la population.

Richard Cesbron conclut en rappelant qu'un débat a été proposé. Les points les plus débattus sont en dehors du champ de la gouvernance. Cela sous-entend que ce qui a été proposé par le G54 et retraduit dans la charte semble finalement convenir et est en bonne voie pour atteindre les objectifs dont on vient de parler.

Présentation du programme de Maîtrise d'œuvre du Restaurant Scolaire de Tillières

Jean-Luc Tilleau présente le programme de maîtrise d'œuvre du restaurant scolaire de Tillières. Il rappelle qu'à Tillières le restaurant scolaire se trouve à la mairie. Il est prévu de construire le restaurant scolaire en continuité de la périscolaire. Il s'agit d'une construction de 430 m² environ qui s'inscrit dans la transition énergétique. L'équipement sera à côté des écoles publiques et privées, dimensionné pour 128 enfants par service, sachant qu'actuellement 150 à 160 élèves déjeunent au restaurant scolaire.

Programme des travaux :

- sur la partie existante PERISCOLAIRE :
 - suppression des sanitaires et mise à disposition de l'espace
 - entrée commune avec le restaurant scolaire
- sur la partie CONSTRUCTION NEUVE :
 - salles de restauration primaire, maternelle et TPS : environ 190 m²
 - sanitaires adaptés adultes et enfants commun à la périscolaire : environ 40 m²
 - bureau gestionnaire : 6 m²
 - vestiaires H/F : 16 m²
 - locaux de préparation des repas, réserve, et ligne de self : 45 m²
 - laverie : 18 m²
 - locaux techniques, rangements et local poubelles : 15 m²
 - entrée & circulations : 90 m²

- porche : 10 m²
- création d'un parking d'environ 60 places
- estimation des travaux (bâtiment + parking) : 1 268 220 € TTC
- fin des travaux : décembre 2021

Il manque près de 166 000 € pour boucler l'opération par rapport au plan pluri annuel d'investissement. Le financement complémentaire a pu être trouvé auprès d'autres enveloppes budgétaires excédentaires votées pour d'autres travaux.

Laurence Adrien-Bigeon souhaite savoir si ce restaurant scolaire pourra être ouvert le week-end ou durant les vacances scolaires à des familles qui souhaiteraient organiser des repas de familles.

Jean-Luc Tilleau répond négativement. Il existe 4 autres salles sur Tillières qu'on peut louer, dimensionnées pour 40 à 70 personnes.

Laurence Adrien-Bigeon relève qu'il manque de salles ailleurs sur Sèvremoine. Cette salle peut être utile pour des habitants d'autres communes déléguées.

Il apparaît compliqué à Jean-Luc Tilleau de mélanger un restaurant scolaire avec des locations familiales.

Laurence Adrien-Bigeon répond cela se fait ailleurs, par un système de badges.

Isabel Volant précise que cette double utilisation est très compliquée au niveau hygiène, il faut assurer un nettoyage irréprochable, même si sur Sèvremoine des restaurants scolaires sont utilisés à d'autres usages au cours du week-end.

Laurence Adrien-Bigeon insiste, alors pourquoi ne veut-on réserver cette salle qu'à la restauration scolaire ?

Selon Isabel Volant, cette position pourra éventuellement être revue dans le futur, mais il faut être conscient du mobilier en place, pas toujours adapté à des repas de familles. De plus, il faut prévoir le personnel pour assurer la mise en ordre de la salle, après utilisation hors restauration scolaire.

Laurence Adrien-Bigeon demande alors qu'on prévoit d'ores et déjà un mobilier adapté à un double usage des locaux.

Isabel Volant rappelle qu'aucun restaurant scolaire n'est strictement interdit à la location, mais, dans la mesure du possible, c'est à éviter. Un restaurant scolaire ne peut être systématiquement ouvert à la location extérieure. Certes, des exceptions peuvent être prévues comme par exemple à St Macaire ce week-end, où confronté à un manque de salles, le restaurant scolaire a été ouvert à la location. Toutefois, une équipe d'agents est mobilisée après la location pour assurer un nettoyage parfait. Un restaurant scolaire ne peut pas a priori être mis à la location. Les cuisiniers sont très réticents.

Jean-Luc Tilleau ajoute que la périscolaire pourra cependant sans problème utiliser le restaurant scolaire.

Présentation du programme de maîtrise d'œuvre de l'extension et rénovation de la salle polyvalente de Torfou

Eric Chouteau présente le programme de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la rénovation de la salle polyvalente de Torfou.

Ce programme de travaux vise à l'extension du bâtiment (220m²) , au réaménagement intérieur de la salle polyvalente (260m²) et s'inscrit dans la démarche de transition énergétique (PCAET).

Besoins:

- sur la partie SALLE POLYVALENTE existante :
 - adaptation de l'équipement à l'usage sportif (tennis de table) et polyvalent (assoc – location ...)
 - traitement de la ventilation et du confort acoustique
 - traitement du confort thermique par remplacement du bardage polycarbonate translucide
 - agrandissement de l'espace par suppression du bar

- création de sorties de secours adaptées
- rafraichissement de la salle
- sur la partie EXTENSION : Locaux dédiés exclusivement à la salle polyvalente
 - dévoiement de réseau sous l'emprise du projet
 - création d'une entrée dédiée depuis l'extérieur
 - création de vestiaires
 - création de sanitaires PMR
 - création d'un office
 - création d'un bar
 - création de locaux techniques, rangements et local poubelles
 - création d'auvent en entrée principale
- montant total des travaux : 604 896 € TTC (les 105 000 € manquants par rapport au PPI seront pris sur une autre enveloppe budgétaire excédentaire)
- réception des travaux : fin 2021

Locaux existants	Surfaces (environ)
Salle polyvalente	261 m ²
Rangement	28 m ²
Local technique électrique et alarme INC	2.30 m ²
Locaux à prévoir en extension	220 m²
Auvent porte d'entrée principale et cuisine	38 m ²
Hall	15 m ²
Office	25 m ²
Local bar association	16 m ²
Salle de réunion	32 m ²
Vestiaires 1 / vestiaires 2	25 m ²
Rangement	22 m ²
Local ménage entretien	5 m ²
Sanitaire adultes H / F / PMR	10 m ²
Dégagement / circulation	15 m ²
Local technique	8 m ²
Divers placards pour associations (4 x 1m ²)	4 m ²
Local poubelle	5 m ²

Flash M de Mauges Communauté (septembre 2019)

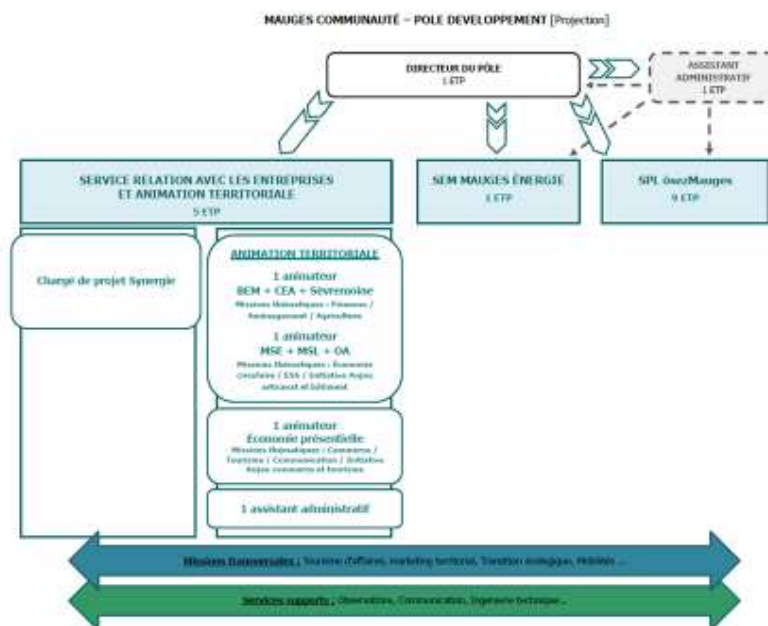
FLASH MAUGES COMMUNAUTE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Création de la Commission consultative des services publics locaux, composée de :

- Élus :
 - **Didier HUCHON** de droit ou son représentant,
 - **Christophe DILÉ, Paul MANCEAU, Gérard CHEVALIER et Alain VINCENT**
- Associations locales :
 - MEDEF : **Guillaume AGENEAU** ;
 - CPIE : **Philippe BLANCHARD** ;
 - Chambre d'agriculture des Pays de la Loire- antenne Mauges/ Choletais : **Anne-Marie POUPARD** ;
 - Fédération Familles rurales : **Élodie RENAULT**.

Monsieur le maire précise que la création d'une commission consultative des services publics locaux est obligatoire, afin de donner un avis sur la création prévue d'un service public d'alimentation en eau potable, compétence transférée à Mauges Communauté à partir du 1^{er} janvier 2020. La délégation de service public sera attribuée à une société privée.



Monsieur le maire explique qu'a été créé un nouveau pôle développement. Auparavant, l'organisation de Mauges Communauté séparait le développement économique, la transition énergétique et le tourisme. Il a été décidé de rapprocher ces trois services sous une direction commune. Un directeur de pôle a été recruté. Il a été considéré que ces trois actions contribuent au développement, à la prospérité du territoire.

Trois animateurs territoriaux sont chargés de l'économie. Ils sont dorénavant épaulés par un assistant administratif.

De même, a été lancé le recrutement d'un chargé de projet Synergie pour la mise en place d'une plateforme sur l'ancien site de Lacroix à St Pierre Montlimart. Cette plateforme a pour objet de rapprocher les mondes de l'économie, de la formation, de l'orientation, de faire de l'innovation. Participeront des entreprises du territoire : LACROIX ELECTRONIC, GROUPE BRANGEON, GROUPE ERAM, AFI TECHNOLOGIES, etc. Guillaume Charrier a été promu directeur du pôle. Guillaume Charrier chapeaute les services de la transition énergétique et du tourisme. Il convient désormais de passer le relais, pour remplacer Guillaume Charrier, à un animateur territorial qui a été recruté il y a quelques jours par Mauges Communauté. Le territoire des Mauges est désormais organisé en 2 secteurs : nord et sud. L'animateur du territoire sud est Marc Thibaudeau qui travaillait à Beaupreau pour la communauté de communes Centre Mauges. Monsieur le maire souhaite que perdure le climat de confiance avec les entreprises, instauré par Guillaume Charrier, entre autres avec le CEMA. Il convient que la transition soit instaurée dans de bonnes conditions, afin de ne pas perdre ce lien de confiance qui est très important entre la collectivité et les entreprises.

Denis Vincent confirme les propos de monsieur le maire.



RESSOURCES

2 | FLASH

Avis favorable pour le dépôt d'un **dossier de financement** au titre du **CTR** pour l'opération « **Mobilités durables** » destinée à acquérir des **véhicules et vélos électriques**

/ Coût total = 165 000 € / CTR = 96 097 €

- Conversion d'une partie de la flotte de véhicules de Mauges Communauté ;
- Expérimentation d'un nouveau service de location longue durée pour les actifs > 60 vélos disponibles à la location sur l'ensemble du territoire.

Avis favorable pour le dépôt d'un **dossier de financement** au titre du **LEADER 2014-2020** pour l'**animation du PCAET**

/ Coût total = 165 285,36 € / Leader = 132 228,29 €



HABITAT

3 | FLASH

Approbation de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain (OPAH RU) de Beaupréau-en-Mauges > convention.

Garantie d'emprunt Sèvre Loire Habitat pour le financement de 3 logements locatifs sociaux sur la Commune de Beaupréau-en-Mauges (Commune déléguée de La Poitevine)

/ Montant de l'emprunt = **400 000 €**

/ Garantie d'emprunt de Mauges Communauté = **70 %**

Isabel Volant informe que 60 vélos vont être disponibles à la location sur l'ensemble du territoire. Sous réserve de l'accord définitif du conseil d'agglomération de Mauges Communauté, ces vélos sont réservés pour le moment aux actifs, pour une première expérimentation. Ces vélos sont louables moyennant 30 € mensuels, pour la moitié remboursable par l'employeur, puisque l'objectif est bien le trajet domicile/travail. La location sera de 3 mois, renouvelables une fois. L'objectif est bien que les gens achètent ensuite un vélo, avec une aide de 100 €, 250 € ou 350 € pour les bi-porteurs ou tri-porteurs, destinée aux habitants de Mauges Communauté. Ces aides valent à compter du 1^{er} janvier 2020.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4 | FLASH

Prise de participation au capital de la SPL « **ALTER PUBLIC** » = souscription de **120 actions** au prix de 923 euros, soit **110 760 €**.

Approbation de la **convention de partenariat** entre **Mauges Communauté et la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire** > coopération sur l'aménagement, l'alimentation et territoire, l'énergie – le changement climatique- l'économie circulaire, l'eau et la transition.

Cession d'1 terrain de **3 500 m²** à la **Société Divatte Menuiserie** - ZA des Châtaignerales / Landemont – **42 000 € HT**.

Cession d'1 terrain de **4 948 m²** à **BODYCOTE** - ZA de Montrémy / Saint-Rémy-en-Mauges – **30 001 € HT**.

Cession d'1 terrain de **5 682 m²** à la **SCI VW IMMO** – Parc d'activités du Val de Moine / Saint-Germain-sur-Moine – **57 181 € HT**.

Acquisition d'1 terrain de **8 493 m²** auprès des **Consorts BATARD** – **42 465 € HT** / Torfou.



TOURISME

6 | FLASH

Adhésion au groupement d'intérêt public (GIP) Anjou Tourisme au 1^{er} janvier 2020.



ENVIRONNEMENT

6 | FLASH

Avis favorable pour la demande d'aide auprès du Conseil régional, ADEME et DRAAF de **39 600 €** sur 3 ans pour le **projet alimentaire territorial 2019-2024**.

Vérification du quorum

Monsieur le maire constate que 68 conseillers municipaux sont présents ce soir, alors que le quorum exige la présence de 76 conseillers municipaux. Le quorum n'est donc pas atteint pour pouvoir délibérer. Certaines délibérations ne peuvent pas attendre. Mais, semaine prochaine, un certain nombre d'élus assistent à la Convention des Communautés de France à Nice. Le conseil municipal se réunira donc le 5 novembre prochain, jour de réunion du bureau élargi.

Visite de Christelle Morançais, présidente de la région des Pays de la Loire

Monsieur le maire informe que la présidente de la région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, a souhaité rencontrer les personnels de santé qui ont mis en œuvre des projets sur les territoires. Pour le département de Maine-et-Loire, Sèvremoine a été choisi. Le déplacement de Christelle Morançais, ce 22 octobre, était tout d'abord à Torfou, premier projet de maison de santé sur le territoire de Sèvremoine. La visite s'est poursuivie à St Crespin sur Moine pour visiter la maison de santé en cours d'achèvement. A suivi une réunion, très riche en échanges, avec les professionnels de santé présents. Mme Morançais a pris connaissance du schéma de santé de Sèvremoine, approuvé par le conseil municipal en 2016, prévoyant de déployer un programme de maillage des services de santé, par quartiers, sur Sèvremoine.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Claire Baubry présente les actualités de la commission Culture et Patrimoine.



COMMISSION CULTURE

CM 24/10/19

Patrimoine

GÈVREMOINE

Dons aux archives municipales

L'ASPPM, Association pour la Sauvegarde et la Promotion du Patrimoine de Montfaucon-Montigné propose d'effectuer un don à la commune de Sèvremoine :

- Un recueil d'articles parus dans le Courrier de l'Ouest en 2016-2017 intitulé *Roussay, pittoresque et curieux*, (110 pages - format A3);
- Une série de **recherches historiques** effectuées par deux habitants de Roussay, Marie Dupouët et Jean Durand dans les années 1970 et 1980 (100 à 200 pages – format A4);
- Un premier ouvrage intitulé *Un siècle de faits divers à Roussay et à La Renaudière*, écrit par Georges Michel, sans date, 208 pages (format A5);
- Un second ouvrage intitulé *Une page d'histoire agrémentée d'histoires du pays roussayais*, écrit par Daniel Pourreau, 2012, 80 pages (format A5).

⇒ Cela suppose une délibération et un contrat de don.
Ces documents seront archivés en série D (administration générale de la commune) – Sous-série 3D.

Patrimoine

GÈVREMOINE

Dons aux archives municipales





Musée des Métiers de la Chaussure

GÈVREMOINE

Soirée rock

31 octobre 2019 - 20h00

Venez clôturer la saison au musée avec une soirée rock n'roll !

Pour fête la fin de saison au Musée des Métiers de la Chaussure, il organise une soirée dansante sous le signe du Rock n'Roll, animée par l'association choletaise "Les Mammo's". Profitez-en pour découvrir le musée avec ses différentes machines... Vous découvrirez tous les secrets qui entourent la fabrication de la chaussure.

www.museechaussure.fr

